

**COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2021**

**Rapport n° CP 2021-363**

FILIERES ET INNOVATION

**Amendement**

La subvention de 30 000 € à l'incubateur Lookforward est supprimée.

**Exposé des motifs**

**Pour une gestion saine de l'argent public qui cesse de servir les intérêts privés et les actionnaires**

Le dossier N° 21008392 propose d'attribuer une subvention de 30 000 euros à « INCUBATEUR LOOKFORWARD », l'incubateur de la société showroomprivé.com.

La société showroomprivé.com a enregistré en 2020 un chiffre d'affaires de près de 698 millions d'euros et un résultat net de 13,9 millions d'euros.

Son activité principale ainsi que sa stratégie commerciale participent à la surconsommation et génère d'importantes émissions polluantes par les activités de livraison et d'importations massives de produits manufacturés en Asie principalement.

L'argent public n'a pas vocation à soutenir ce genre d'entreprise privée et ce type d'activités. Il est donc demandé le retrait du projet porté par « INCUBATEUR LOOKFORWARD » de ce rapport.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe

